

Bibliothèques Municipales - Gestion du dépôt légal imprimeur - Convention avec la Bibliothèque Nationale de France - Encaissement et réaffectation de la subvention 2003

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Depuis 1997, la Ville de Besançon a acquis le statut de pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France au titre du Dépôt Légal Imprimeur dont elle assure la gestion pour la Région Franche-Comté : c'est ainsi que la Bibliothèque de Besançon reçoit tout ce qui est imprimé en Franche-Comté (livres, revues, affiches, estampes...).

Une convention entre les deux parties précise les missions techniques et scientifiques de chacune ainsi que le montant de la participation financière de la BNF destinée à compenser la charge de personnel (2 agents de la fonction publique territoriale) et les dépenses de fonctionnement liées à l'activité (matériel et fournitures de conservation).

La BNF propose, dans un courrier daté du 23 mai, de poursuivre pour les années 2003-2005 le partenariat engagé. La convention relative à l'année 2003 est reconductible par période d'un an et par avenant et prévoit l'octroi d'une subvention de 57 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que les avenants à venir,
- d'inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive le montant de cette subvention en recettes au chapitre 92.321.74718.45000 et le réaffecter en dépenses :

. 48 500 € au 92.321.64111.20400

. 8 500 € au 92.321.60224.45000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.